



Ville de
La Chapelle-en-Serval

Les Nouvelles en Serval

Février - Mars 2022 #29



Page 14
Demandes d'urbanisme

Pages 11
Mieux vivre ensemble

Page 16-17
Associations

Sommaire

3 - Agenda

4 à 5 - Nouveau dans la commune

6 à 8 - Informations diverses

9 - Festivités

10 - 11 - Vie de la commune

12 - 13 - Jeunesse

14 - 15 - Urbanisme

16-17 - Associations

18 - 19 - Travaux & Projets

20 - Santé

21 - Parc Naturel Régional

22 - Département de l'Oise

23 - Communauté de Commune

VOS ÉLUS

— Maire

- Daniel Dray
(mairie@lces.fr)

— Adjoints

- Patrick Soler : 1^{er} adjoint en charge du cadre de vie
(patrick.soler@lces.fr)
- Marie-Claire Gibergues : 2^e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme
(mcg@lces.fr)
- Grégoire Dubourg : 3^e adjoint en charge de la transition écologique
(gdu@lces.fr)
- Marion Le Maux : 4^e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes
(mlm@lces.fr)
- Dominique Facundo : 5^e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication
(dfa@lces.fr)
- Myriam Bois : 6^e adjointe en charge de la vie associative, des festivités et de l'action sociale
(myriam.bois@lces.fr)

— Délégués

- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des finances
(jean-luc.epalle@lces.fr)
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité
(dominique.herent@lces.fr)
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts
(etienne.briche@lces.fr)
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière
(didier.simonnet@lces.fr)

— Conseillers

- Catherine Laurent
- Laurence Moreau Hennion
- Christine Letermelier
- Ombéline Roland
- Jean-Luc Decaudin
- Caroline Bricout
- Laure Kiélus
- Stéphane Grosslerner
- Véronique Soqueiro
- Patrick Chanemouga
- Nathalie Lemaire-Colé
- François Bourdelat

Agenda



samedi 19 mars 2022

Opération Hauts de France Propres - RDV parking du gymnase & salle des fêtes Fernand Halphen à 14h avec gants, gilets jaunes pour participer au nettoyage de la nature

jeudi 24 mars 2022

Passage de la balayeuse haute pression dans les rues de la commune
Libérez les voies et caniveaux

samedi 9 et dimanche 10 avril 2022

Salon du chocolat du Comité des fêtes - Salle Fernand Halphen

dimanche 10 avril 2022

1^{er} tour des élections présidentielles

dimanche 17 avril 2022

Chasse aux oeufs de Pâques - Parc de la Mairie
Voir page 16

dimanche 24 avril 2022

2^e tour des élections présidentielles

dimanche 8 mai 2022

Célébration de commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale à 10h45 - La roseraie

dimanche 22 mai 2022

Journée des associations - Parc de la Mairie

semaine du 6 au 10 juin 2022

Représentation théâtrale La Petite Vadrouille - Salle Fernand Halphen

samedi 11 juin 2022

Spectacle de danse Loisirs Capellois 2000 - Gymnase boulevard de la Riôlette

samedi 11 et dimanche 12 juin 2022

Fête communale - Place de la Glorie

jeudi 16 juin 2022

Passage de la balayeuse haute pression dans les rues de la commune
Libérez les voies et caniveaux

samedi 18 juin 2022

Concert d'I-Music - Salle Fernand Halphen

dimanche 19 juin 2022

2^e tour des élections législatives

samedi 25 et dimanche 26 juin 2022

Rock à Billy - Parc de la Mairie



DERNIÈRE HEURE

A tous les élèves du cours élémentaire au cours moyen de l'école du Bois de Chêne et à tous les collégiens du Collège du Servois,

Après l'annulation de la boum et la discothèque de Noël, nous sommes heureux de vous annoncer leurs retour !

Nous vous attendons à la Salle des Fêtes Fernand Halphen le Samedi 30 avril 2022 :

- à 14h pour les classes du CE1 au CM2

- à 20h pour les Collégiens.

Une nouvelle invitation vous sera adressée avant la fin mars. On compte sur vous... Venez nombreux !

Toutes les manifestations prévues ci-dessus sont susceptibles de modification ou d'annulation sans préavis. N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie ou notre page Facebook, la-chapelle-en-serval.fr - facebook.com/lachapelleenserval

C'EST LA VIE

— Naissances

10/12/2021 : VIRARAGAVANE Naélya
16/01/2022 : BARON Alexis
13/01/2022 : ZALECZNY Élio
03/02/2022 : GALLERAND Mia

PERMANENCE JURIDIQUE

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le Barreau de Senlis le 2^e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15h à 17h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous au 03 44 54 60 29 ou à mairie@lces.fr.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Face aux restrictions sanitaires, nous avons été encore une fois dans l'obligation d'annuler l'accueil des nouveaux arrivants ainsi que les vœux du Maire. Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez toutefois toujours vous faire connaître au 03 44 54 60 29 ou par mail à mairie@lces.fr.

Nouveau dans la commune



Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux commerçants sur la zone d'activités SEMB.

RESIDENCE SAINT LOUIS

Dernière ligne droite avant l'ouverture !
Les 15, 16 et 17 mars se dérouleront les journées portes ouvertes : n'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe de la Résidence Saint Louis.
Vous pouvez prendre rendez-vous au 01 34 72 76 10
Le retrait de dossier et la finalisation d'inscription est possible sur place.



NOTRE EQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES

Notre équipe des services techniques est composée de 8 agents, tous mobilisés pour l'embellissement de notre commune. Nos agents sont tous polyvalents, avec une spécialité propre à chacun : peinture, taille et élagage, espaces verts, maçonnerie, menuiserie, soudure, entretien des sites et de la voirie.

Tous les agents procèdent à la préparation des salles et location. Ils s'occupent de la logistique des manifestations, de l'entretien et la maintenance du gymnase, de la maison médicale, salles des fêtes, roseraie, écoles, cantine, cour de récréation, etc...

Prochainement, 2 agents viendront rejoindre l'équipe des services techniques :

- 1 agent d'entretien des espaces verts suite à la reprise des travaux de tonte et débroussaillage en régie. Il sera l'agent de propreté des espaces verts.
- 1 agent polyvalent pour les travaux de maintenance et réfection des bâtiments et équipements publics, avec une dominance sur les travaux de plomberie et d'électricité.

La municipalité a également fait l'acquisition de plusieurs matériels techniques importants en 2021 :

- Un nettoyeur haute pression thermique : 2362,92 €
- Deux autolaveuses : 8249,40 €
- Un boîtier de commande pour la saleuse : 2162,70 €

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Depuis un bon moment, nous rencontrons des difficultés concernant la tonte de nos espaces verts et l'entretien de nos haies, de nos fossés par les entreprises sélectionnées. Les problèmes de personnel du à la Covid n'expliquent pas tout.

Nous avons étudié la faisabilité d'exécuter toutes ces tâches en interne en investissant dans du matériel professionnel et en embauchant un nouvel agent qui aura comme mission la tonte des espaces engazonnés de la commune ainsi que le débroussaillage des sous-bois.

La commune a investi dans l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse qui permettront d'entretenir les pelouses et sous-bois, à la fréquence souhaitée, en fonction de l'état de pousse.

Une des deux machines pourra également être équipée d'une lame à neige en cas de besoin.

Cette nouvelle façon d'entretenir nos espaces verts répondra aux attentes de notre commune et devrait dégager 10 000 euros d'économies annuellement.

L'organisation de ces différents travaux de tonte sera supervisée par le responsable des Services techniques. L'avantage de cette autonomie permettra d'optimiser toutes ces tâches.

Notre commune compte un patrimoine enherbé et paysager très important comprenant 10 km de voirie, 20 km d'accotements, 75 000 mètres carrés de pelouse (l'équivalent de 10 terrains de football), 10 000 mètres carrés de sous-bois et 800 mètres linéaires de fossés en accotements.

Par arrêté municipal, nous invitons les habitants riverains de la commune (comme beaucoup de Capellois le font déjà) à entretenir leurs trottoirs et tondre les surfaces enherbées devant chez eux en même temps qu'ils tondent leur propre terrain. La commune se concentrera principalement sur les grands espaces, sur les espaces collectifs de la commune ou sur les accotements sans riverains.

Cela évitera également une perte de temps importante de manœuvre entre les différents petits tronçons de trottoirs à tondre et l'impossibilité d'accéder à certains espaces. (véhicules mal garés, encombrant sur la pelouse...)

EAU POTABLE

Nous avons reçu fin 2021 un courrier de la société **Saur** qui nous informait du changement de fournisseur d'eau à partir du 1er janvier 2022. La Saur est le nouveau concessionnaire de service public chargé du traitement et de la distribution d'eau potable par le syndicat intercommunal pour le compte de 16 communes de l'Oise et du Val d'Oise (SIECCAO).

Seules les sociétés Véolia et Suez ont répondu à l'appel d'offre. La société Saur, a été retenue. Elle était la moins disante, en mesure de rénover les réseaux pour limiter les fuites et donc le coût global de l'eau à long terme.

Selon les estimations qui nous ont été communiquées, pour une base de consommation annuelle de 120m3, le montant de la facture d'eau n'augmentera pas avec le nouveau fournisseur.

Attention, Suez a oublié de facturer l'assainissement (part SICTEUB) sur le second semestre 2021, soit 2.15 € par m3 d'eau consommée. En conséquence, la dernière facture de Suez que nous recevrons en 2022 concernant le solde 2021 corrigera cet oubli et sera donc plus élevée que celle du premier semestre.

Pour 2022 : Exemple estimatif pour une consommation de 120 m3 correspondant à un foyer de deux adultes et deux enfants :

		Avant 2021 Suez	Après 2022 Saur	Ecart	Evolution en %
					
Eau potable	Abonnement	44,74 €	30 €	- 14,74 €	-32,9%
	Part Variable Distribution	1,13 €	1,15 €	0,02 €	+1,6%
	Part Variable Production	0,36 €	0,17 €	- 0,19 €	-52,7%
	Achat de l'eau au producteur (Veolia)				
	Part Variable SIECCAO	0,42 €	0,42 €		
Assainissement (eaux usées)	Part SICTEUB	2,15 €	2,15 €		
Redevances AESN (organismes publics)	Prélèvement de la ressource	0,08 €	0,08 €		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,19 €	0,19 €		
	Redevance lutte contre la pollution	0,38 €	0,38 €		
	Prix m3/commune HT	5,08 €	4,79 €	- 0,29 €	-5,7%
	TVA (hors lutte contre la pollution)	5,5%	5,5%		
	TVA Lutte contre la pollution	10%	10%		
	Prix m3 TTC par commune base 120m3	5,44 €	5,14 €	- 0,30 €	-5,5%

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Informations diverses

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

De nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales s'appliquent depuis 2019.

- La date d'inscription au 31 décembre de l'année précédent le scrutin **n'est plus impérative**. Dorénavant, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le premier tour du scrutin.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne **sur le site du service public**.

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

Pour les législatives, il sera donc possible de s'inscrire jusqu'au 6 mai 2022.

RECENSEMENT MILITAIRE



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Suite à ce recensement, il reçoit une attestation de la part de la Mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pour son recensement, le jeune doit fournir : une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...) son livret de famille, une déclaration indiquant : nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que celles de ses parents, son adresse, sa situation familiale; scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

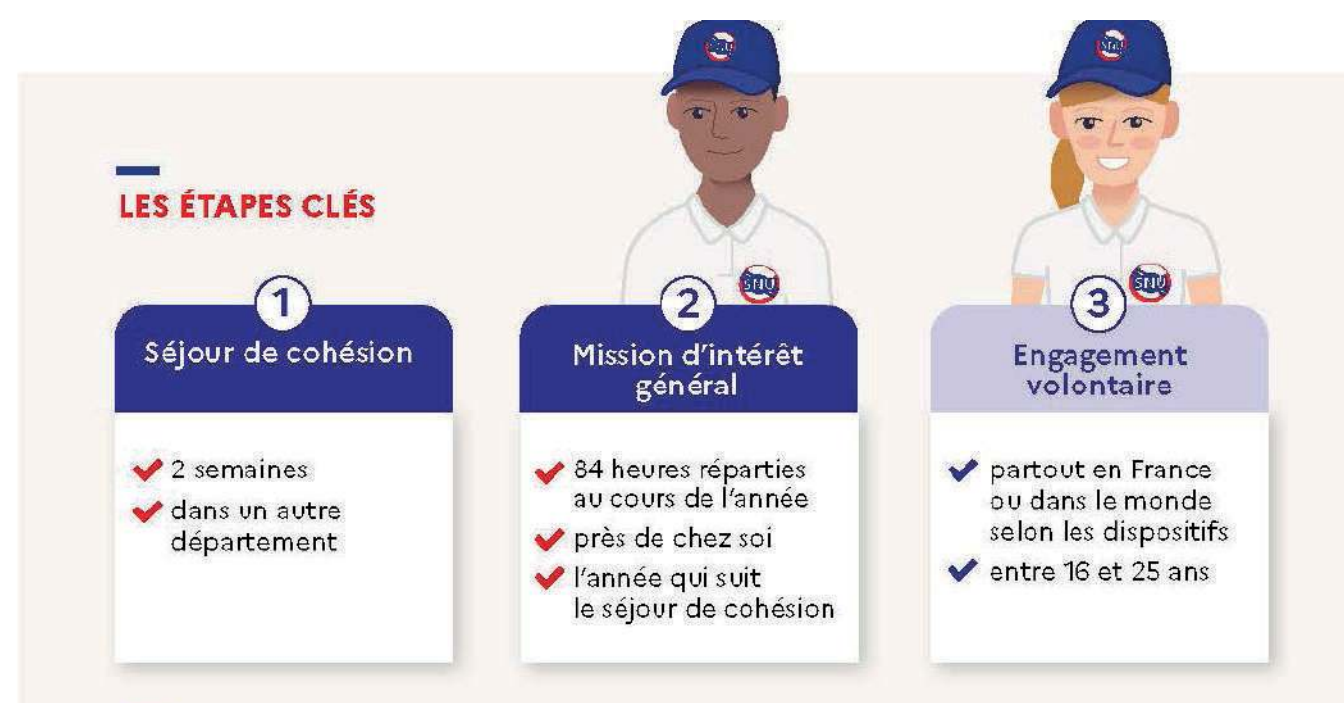
Les inscriptions pour l'édition 2022 du Service National Universel (SNU) sont ouvertes.

Le Service National Universel s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans souhaitant s'engager et participer à une aventure collective autour de la cohésion nationale.

Porté par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Service National Universel souhaite répondre à 4 objectifs :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Pour cette édition 2022, 50 000 jeunes seront concernés par cette expérience à l'échelle nationale et plusieurs séjours de cohésion sont proposés : Inscription sur snu.gouv.fr
Vous avez jusqu'à fin mars pour finaliser votre inscription pour les deux derniers séjours de cohésion.



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

INSCRIPTION A L'ECOLE



L'inscription à l'école pour la rentrée 2022 s'effectue en mairie du 21 février au 19 mars 2022.

Seule l'inscription des enfants en première année de maternelle et les enfants rentrant au CP est nécessaire.

Pour ce faire, présentez-vous en mairie avec le carnet de vaccination des enfants, un justificatif de domicile et votre livret de famille.

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

L'EXPLOIT D'HAMADI

Jeune pompier de La Chapelle-en-Serval, Hamadi vit le défi et le combat en permanence.



Le jeune sapeur pompier Hamadi est un fêru de sport, notamment de course à pied et de Capoeira.

Il a tenté un challenge physique et mental. Courir et faire courir les mordus ou novices de la course à pied. Son défi inspiré de l'armée Américaine, nous entraîne pendant 24h sur un circuit de 4 kilomètres qu'il a imaginé. Le point de rendez-vous était l'église de La Chapelle-en-Serval.

Son but est de courir au rythme de 30 minutes pour 4 km, puis 30 minutes de repos, et ainsi de suite...

Départ 7h samedi pour finir à 7h le dimanche. L'objectif est de courir 96 km.

Les coureurs pouvaient faire autant de tours qu'ils désiraient. Certains ont fait 8kms d'autres 12 et voir plus. Au total un peu plus de 25 personnes ont participé à cette épreuve, une personne à vélo a suivi faisant quelques circuits pour les encourager.

Il y a eu aussi Timothé jeune handicapé qui a couru 300 mètres un exploit magnifique pour lui et son entourage.

Au total, 100 km ont été réalisés.

Relayé sur les réseaux sociaux, ce challenge a donné envie à d'autres coureurs.

Dans le Rhône, en Bretagne et en Seine et Marne cette épreuve a été disputée.

Bravo à toutes et à tous, bravo Hamadi, nous espérons que tu vas renouveler cette compétition.

Nous en attendons très vite la date.

DES CHALLENGES COMME CA - NOUS ADHERONS !

Myriam Bois.

Festivités

SPECTACLE DE NOËL MATERNELLES/CP

Si malheureusement nous avons été obligés d'annuler la boum des élémentaires et des collégiens, nous avons pu organiser le Noël des enfants de la maternelle et du CP.

C'est à partir de 9h30, le 11 décembre, que 99 enfants se sont présentés à la Salle des Fêtes Fernand Halphen. Les parents n'étaient malheureusement pas conviés à les accompagner devant le traineau du Père Noël pour le traditionnel souvenir que notre photographe Marion a immortalisé.



Ces photos ont vite été développées et offertes à chaque enfant.

Le spectacle musical de Disney a fait voyager les enfants dans divers pays comme l'Egypte, le Brésil, le continent Africain...

Pour le plus grand plaisir des enfants, la Reine des Neiges a fait son apparition et c'est tous en cœur que nous avons chanté « Libéré, Délivré.... »



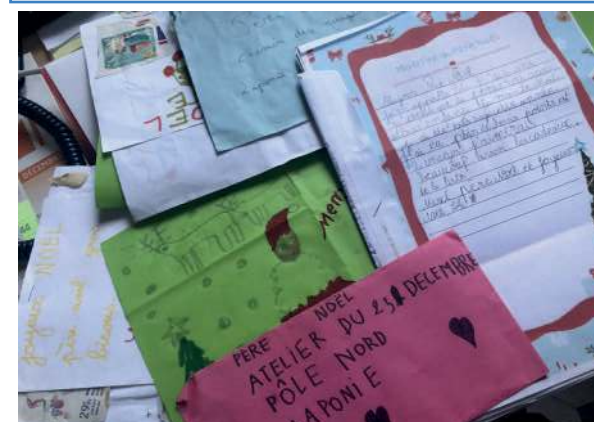
Pour terminer la matinée, le Père Noël a remis un jouet à chaque enfant.

Désolé parents ! Nous vous avons rendu les enfants légèrement excités, mais une excitation pareille, on ne s'en lasse pas : quelle joie dans leurs yeux ! Nous nous sommes régalés de ces instants magiques.

Rendez-vous l'année prochaine !



BOITE AUX LETTRES DU PERE NOËL



Pendant le mois de décembre, dans la boîte postale du Père Noël présente dans le parc de la mairie, plus d'une centaine de lettres a été déposée.

Des lettres adressées en Laponie, ou allée des Nuages, quelles jolies destinations ! Des souhaits d'avoir beaucoup de jouets, car ils disent avoir été sages et avoir bien travaillé à l'école, la preuve ils l'écrivent et de beaux dessins accompagnent leurs courriers.

Comment ne pas rester insensible à leurs désirs, impossible que le Père Noël ne craque pas !

Nous espérons qu'il a répondu à leurs vœux.

CHASSE AUX OEUFS

Dimanche 17 avril, de 11h à 12h, tous les enfants habitant notre commune (scolarisés ou non sur La Chapelle-en-Serval) sont invités à venir débusquer les oeufs cachés dans le Parc de la Mairie.

Pour ceux scolarisés sur notre commune, une invitation leur parviendra directement à l'école. Pour les autres enfants de la commune, ils peuvent se rendre sur place sans cette invitation Aucune réservation n'est nécessaire. Un tirage au sort aura lieu à midi pour gagner trois gros lots en chocolat.



Vie de la commune

MON ESPACE FAMILLE

Vos services Enfance accessibles
en quelques clics à tout moment

Nouveau service de réservation pour les services périscolaires et extrascolaires :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'espace numérique sécurisé [monespacefamille.fr](https://www.monespacefamille.fr), accessible sur ordinateur, tablette ou téléphone portable compatible est mis en place sur notre commune.

Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7. Il vous permet de visualiser et modifier les inscriptions à l'ensemble des services auxquels vous avez pu affilier vos enfants lors du dépôt du dossier d'inscription en mairie, à savoir :

- Accueil périscolaire du matin
- Service restauration collective du midi
- Accueil périscolaire du soir
- Centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires



Sur la plateforme <https://www.monespacefamille.fr/>, vous disposez :

- D'un espace d'accueil pour rester informé des dernières actualités du service ou documents utiles (menus de cantine, règlements du service, horaires, date d'inscription, fermeture du service, sorties ...),
- D'un espace de réservation en ligne : enregistrement de vos enfants aux activités ouvertes, accès au planning de réservation en ligne, consultation des présences qui donneront lieu à la facturation de fin de mois, inscription de vos enfants aux créneaux reservables (dans la limite des places disponibles), désinscription de vos enfants aux activités précédemment réservées dans les conditions de préavis en vigueur,
- D'un historique de vos factures en cours ou déjà payées et d'un accès direct à l'espace sécurisé de paiement en ligne par carte ou prélèvement bancaire,
- D'un espace de communication avec la municipalité : vous pouvez formuler des demandes et produire les justificatifs en téléchargeant les pièces nécessaires (justificatifs d'absence, changement de coordonnées, justificatif de revenus ...)

Après 1 mois de mise en route de notre service, 133 familles ont créé leur compte. 53 comptes restent en attente de création.

Les inscriptions pour les vacances d'hiver 2022 ont été réalisées à 100 % en ligne. Pour certaines familles en difficulté, le service Enfance de la Mairie leur est venue en aide, par le biais d'une assistance téléphonique les guidant pas à pas. Les familles ont pu accéder à nos services et effectuer les démarches souhaitées.

La majorité des familles semble être satisfaite de ce nouveau service.

Nous restons à la disposition des familles en mairie pour les assister en cas de besoin.

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

REGLES POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Une conscience individuelle pour un essor collectif !

À l'approche de la belle saison, nos services techniques sont mobilisés pour entretenir l'ensemble des espaces de la commune et nettoyer l'espace public.

Saviez-vous que l'entretien devant votre porte est à votre charge ?
Alors, propriétaire ou locataire, à vos binettes !

Les trottoirs devant chez vous et jusqu'au caniveau relèvent de votre responsabilité, été comme hiver. Neige, verglas, entretien des végétaux, herbes folles : il vous incombe d'entretenir cet espace afin d'éviter les éventuelles chutes des piétons.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- Le désherbage (arrachage ou binage), le balayage des feuilles et autres détritiques
- Le nettoyage de la neige et du verglas, la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable
- L'élagage des haies en bordure de voie publique

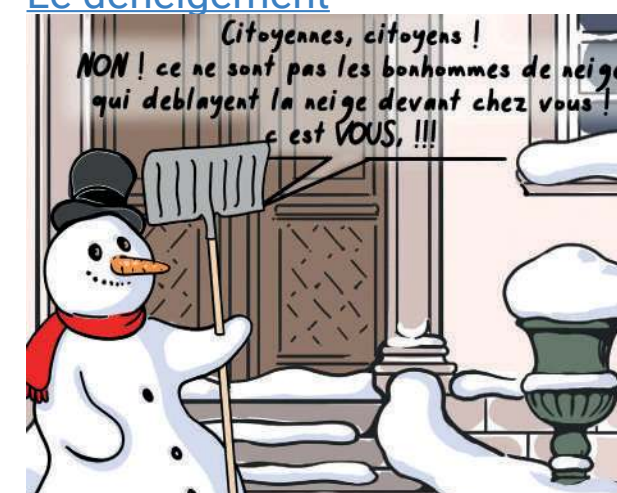
Le désherbage

Les trottoirs sont propices à une végétation qui se développe dans les joints, les zones creusées ou endommagées. Un désherbage permet de faire place nette.

En valorisant le trottoir situé devant votre résidence, vous pourrez également préserver vos clôtures tout en les embellissant.



Le déneigement



Concernant les épisodes de neige/verglas, les services municipaux interviennent à titre préventif lorsqu'il y a une alerte orange de la préfecture ou du conseil départemental de l'oise.

L'équipe municipale a établi une carte de priorisation des rues suivant leur importance, leur relief (pente), le trafic constaté ou la desserte d'équipements collectifs (école, collège...). L'équipe possède un tracteur qu'elle équipe d'une saieuse et d'une lame de déneigement plus un stock de 15 tonnes de sel de déneigement.

Les agents municipaux sont déclenchés en urgence lorsque le besoin survient et se mobilisent pour votre sécurité.

L'élagage

Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, et ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Jeunesse

COLLECTE POUR L'ASSOCIATION ELA

Lors de la 28ème édition de l'opération «Mets tes baskets et bats la maladie», grâce à toute la mobilisation de l'équipe éducative et des élèves, 2278,49€ ont été collectés pour l'association ELA au sein de l'école du Bois de Chênes.

Cette belle opération solidaire permet de soutenir les familles touchées par une leucodystrophie et le développement de la recherche médicale.

Ce soutien est d'autant plus précieux que les premiers traitements commencent à voir le jour. Le 21 juillet dernier, l'Union Européenne a autorisé la mise sur le marché du premier traitement contre une leucodystrophie : la thérapie génique contre l'adrénoleucodystrophie cérébrale. C'est une avancée historique pour les malades et leurs familles, et le fruit du soutien sans faille d'ELA à la recherche médicale. Chaque année, de nouveaux projets de recherche sont financés grâce aux dons, et chacun d'eux est une chance supplémentaire de trouver un remède. Les jeunes sont l'avenir d'ELA pour, un jour, vaincre ces terribles maladies. Leur participation est exemplaire. Ils nous montrent le chemin, et nous permettent de garder l'espoir.

Bravo à eux et Merci à tous !



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

SORTIE A LA FERME DU LARRIS



Le vendredi 12 novembre, les élèves de Cours Préparatoire ont eu le privilège de visiter la ferme pédagogique du Larris à Ponchon afin d'enrichir leurs connaissances sur les animaux de la ferme (qu'ils étudiaient en classe de lecture) et sur la biodiversité. Sous un soleil radieux, nos apprentis lecteurs ont pu faire le tour des enclos et observer de près, voire caresser : une truie et son verrat, des canards, des canes, des oies, des poules de toutes tailles, des chèvres et des boucs, des béliers et des brebis, un âne, des poneys capricieux et même des alpagas, cousins des lamas, des cochons d'Inde et des lapins.



Après la visite, nos bricoleurs en herbe ont ensemble fabriqué deux hôtels à insectes avec des matériaux naturels et de récupération afin de les installer à l'école et d'y accueillir prochainement des locataires pour enrichir la biodiversité de la commune. Cette visite au grand air s'est terminée par un goûter. L'accueil à la ferme a été très sympathique, en présence de parents et d'accompagnateurs.



Elèves et enseignants ont été enchantés de cette sortie riche en découvertes.

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE



La loi EGalim (loi alimentation) de 2019, a fixé les obligations suivantes :

- Mieux rémunérer les producteurs, les agriculteurs et les produits agricoles,
- Accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La loi Egalim s'est donc traduite pour notre commune depuis mars 2021, via notre prestataire la société CONVIVIO, par :

- Une politique d'achat des matières premières auprès d'un réseau de producteurs de fruits et légumes labellisés, situés à proximité de la cuisine centrale (Sartrouville)
- L'engagement de la réflexion pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines
- La qualité des produits utilisés qui doivent être à 50% labellisés (IGP, AOC/AOP, Label Rouge, fermier, produit de la ferme, Haute Valeur Environnementale, commerce équitable ou issus de la pêche durable ...) et à 20% issus de l'agriculture biologique (bio)

Les menus sont variés et équilibrés suivant un planning bimensuel, travaillé avec le concours d'une diététicienne. La commune organise le service de restauration collective, chaque jour scolaire, pour en moyenne : **140 élèves à l'école élémentaire du Bois de Chênes et 70 élèves à l'école maternelle des Dimerons. Soit plus de 32 000 repas servis chaque année scolaire !**

C'est un service très exigeant sur un temps réduit (2h maxi) qui doit à la fois permettre aux enfants de souffler un peu après une matinée d'apprentissages, de se restaurer de manière équilibrée (4 composants pour les élémentaires : entrée, plat, fromage et dessert), en gardant le plus possible son calme. Grâce à notre équipe de 3 cantinières et 10 animateurs, qui réchauffe les repas livrés le matin même, prépare les tables (baguette tradition du boulanger local, verres et brots d'eau...), sert les aliments aux enfants par table de 8 convives, tout se passe bien dans une ambiance enfantine.

La pandémie COVID-19 et le protocole sanitaire en vigueur ont rajouté depuis près de 2 ans des contraintes sur le service et nécessité une extrême vigilance (mise en place de distances entre les enfants, entre les tables, port du masque obligatoire, service à l'assiette de chaque enfant...).
Merci à chacun pour son investissement !

RECHERCHE STAGIAIRES BAFA

Vous avez commencé votre parcours BAFA et vous vous demandez où effectuer votre stage pratique ?

Nous recherchons régulièrement des stagiaires BAFA pour participer à l'encadrement des enfants à l'accueil de loisirs.

Adressez dès maintenant votre CV à la mairie.



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Urbanisme

DEMANDE DE PERMIS ET DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Une Déclaration préalable de travaux (DP) est **obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant** (véranda, pièces supplémentaires...), **des travaux modifiant l'aspect extérieur** (portes, volets, fenêtres, toiture, ravalement, clôture...), **construction nouvelle** (abris de jardin, garage, piscine...)

Ces changements doivent se faire suivant le règlement du Plan Local d'Urbanisme, consultable sur le site internet de la commune (www.la-chapelle-en-serval.fr) ou en mairie.

Les dossiers doivent être demandés et déposés en mairie. C'est la communauté de commune qui instruit les dossiers, ils sont ensuite soumis à l'avis de Mme l'Architecte des Bâtiments de France. Le délai d'instruction d'un dossier est de 2 à 4 mois. Une fois le dossier validé, cette décision est valable pendant 3 ans. Passé 3 ans, la demande est périmée. Les travaux ne peuvent donc plus avoir lieu.

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le lieu concerné est obligatoire.

Celui ci doit être visible de la voie publique pendant **deux mois avant le démarrage des travaux** et rester en place pendant toute la durée des travaux.

Une fois les travaux terminés, **il est obligatoire d'adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** à la mairie.

Vous avez besoin d'une demande d'autorisations d'urbanisme ?

Maintenant, vos demandes se simplifient !

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié du : Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

- Gain de temps
- Accessible 7/7 J - 24/24 H
- Aide en ligne lors du dépôt de la demande
- Suivi en temps réel de l'instruction
- Traitement optimisé



Comment faire pour utiliser la plateforme ?

Rendez-vous sur : <https://gnau36.operis.fr/pnroise/gnau>

La plateforme vous permet de formuler votre demande en ligne et de déposer les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier. Pour cela, vous devez :

- Créer un compte
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...)
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet
- Remplir le formulaire CERFA correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires
- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) qui sera la preuve de la création de votre dossier.

Pour les personnes n'ayant pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer votre dossier en format papier en mairie ou de l'adresser par courrier recommandé.

Pour plus de renseignements, rapprochez-vous du service urbanisme de la mairie.

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

La révision n°1 de notre Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par voie de délibération en conseil municipal le 30 juin 2021.

Depuis, et comme le prévoit la procédure, nous avons consulté les personnes publiques associées pour recueillir leurs avis. Il s'agit des représentants du département, de l'état, de l'autorité environnementale, de la chambre de commerce, la chambre d'agriculture, le PNR,...etc.

Ces personnes publiques associées avaient 3 mois pour nous répondre.

Aujourd'hui, au regard des avis exhaustifs, la municipalité s'applique à apporter des réponses.

Notamment, l'autorité environnementale ayant soulevé quelques points à approfondir, nous sommes en train de procéder à une étude environnementale plus fine sur l'ensemble du territoire de la commune.

Cette étude a pour finalité de mesurer les impacts environnementaux éventuels de l'évolution de l'urbanisation de notre commune, telle que souhaitée dans le projet de PLU.

L'enquête publique sur ce projet de révision devrait être prochainement lancée. Nous vous tiendrons informés des dates exactes lorsqu'elle auront été fixées. Les conclusions permettront à la ville de modifier à la marge les lignes du PLU. Dans cette attente, toutes les autorisations d'urbanisme de la commune continuent d'être instruites par le texte du PLU originel de 2019.



REQUALIFICATION DE LA RUE DE PARIS



La commune a dû engager des procédures depuis 2016 par voie juridictionnelle, pour faire démolir les 2 vérandas construites illégalement sur le domaine public départemental. Elles réduisaient dangereusement le trottoir à proximité du carrefour de la pharmacie et empêchaient également les futurs travaux de réfection de la voirie et des trottoirs.

Ce réaménagement de chaussée pourra être entrepris après la mise en service de la voie de contournement départementale portée par le conseil départemental de l'Oise.

Il consistera à réduire la largeur de la chaussée pour les véhicules, à agrandir les trottoirs pour la circulation piétonne et à créer une piste cyclable du carrefour de la pharmacie à celui de la route de Plailly. La circulation sera plus apaisée et permettra aux habitants de rejoindre les équipements municipaux, les commerces et le centre du village, plus en sécurité...

Des travaux ont été réalisés au carrefour de la Mairie. Les bordures ont été réparées et renforcées avec du béton. Un bateau a également été aménagé au carrefour de la rue du Four à Chaux pour évacuer l'eau lors des fortes pluies.



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Associations

SUD BASKET OISE (SBO)

Créé en 2007, le Sud Basket Oise est un club intercommunal où 245 licenciés pratiquent le basket en loisirs et en compétition. Notre club encourage la découverte, l'apprentissage et le perfectionnement du basketball, de l'école de basket à partir de 4 ans jusqu'aux adultes (seniors féminins et masculins). Notre structure sportive permet à tous de pratiquer le Basket Ball dans les meilleures conditions.

Au SBO, c'est 15 équipes qui sont engagées en championnat départemental. De belles réussites en somme pour un club qui ne cesse de grandir et de s'épanouir. Nos basketteurs étaient en grande réussite pour ce début d'année avec un grand chelem réalisé pour toutes nos équipes (7 victoires sur 7 matchs) lors du week-end des 15 et 16 janvier. Simple spectateur, curieux, bénévole, amateur de basket ou sportif ayant envie de nous rejoindre, vous êtes les bienvenus au SBO.

LES NOUVELLES EN SERVAL #29



Nous vous attendons avec impatience !



Tél. : 06 99 43 28 78 / Courriel : contact.sbo60@gmail.com / Site web : <http://www.sudbasketoise.fr/>
Facebook : <https://www.facebook.com/sudbasketoise/> Instagram : @sudbasketoise
Adresse : Mairie, 4 place de l'Abbé Clin, 60560 Orry-la-Ville

LA FÊTE DES GRANDS MERES PAR ACAPELLA

A l'occasion de la fête des grands-mères, les chanteurs d'ACAPELLA ont donné rendez-vous le dimanche 6 mars 2022 à 15h dans la salle des fêtes Fernand Halphen pour leur spectacle «On se retrouvera». Ils ont repris les tubes de grands artistes disparus.
N'hésitez pas à contacter l'association Acapella au 06 50 36 51 93.

CYCLORRYGEOIS

Notre association est membre de la fédération française de cyclotourisme et regroupe une quarantaine de licenciés, dont sept féminines. Nous pratiquons le vélo par différents groupes de niveau ou de disponibilité le dimanche matin ou en semaine.

En cette année 2022 nous espérons que les activités reprendront normalement. Ainsi nous pourrions participer aux randonnées organisées par d'autres clubs du secteur. Les distances de ces randonnées varient de 70 à 100 km, d'autres plus longues comme Chantilly-Le Crotoy par exemple. Il est également possible de participer à des brevets longues distances, de 200 km ou plus. Nous prévoyons également un séjour vélo-loisirs d'une semaine en Ardèche. Certains adhérents prennent part à des cyclosportives de masse, réputées, telles l'Étape du Tour ou l'Ardéchoise.

Le club est toujours prêt à accueillir de nouveaux adhérents(es), n'hésitez pas à venir faire un essai lors de l'une ou l'autre de nos sorties.

Contact : cyclorrygeois@laposte.net

CAPOEIRA

Le 18 décembre 2021 a eu lieu au gymnase, un après-midi Noël pour 45 enfants de 5 à 12 ans de la Capoeira.

Les parents étaient invités à cette manifestation. Ils ont pu voir au bout de 3 mois d'entraînements comment leurs enfants ont évolué dans cet art qu'est La Capoeira.

Sous l'œil averti des professeurs Gerbinho, les enfants ont pu nous faire une démonstration de combat au son de la musique.

Vers 16h des paquets de friandises ont été offerts aux enfants, distribués par la Mère Noël.

Tout cela s'est déroulé dans le respect des règles sanitaires.



L'ORRYGEOISE

L'Orrygeoise vous donne rendez vous le 18 septembre 2022 pour son 1er MARATRAIL : parcours de 42.195 km en une boucle pouvant se courir en SOLO ou en DUO.

Vous traverserez des endroits prestigieux de notre région. Le nombre de coureurs pour le Marathon sera limité. L'inscription sera faite sur Adeorun : <https://orrygeoise.adeorun.com/>

Vous voulez faire le Marathon mais vous ne vous sentez pas assez entraîné ?

Ayez confiance en vous et faites le DUO même si vous êtes seul ! En prenant contact avec nous, nous allons établir des listes pour que des DUO puissent se composer.

Vous retrouverez également toutes les courses que vous avez l'habitude de courir sur l'ORRYGEOISE de septembre. Le 23 km, 10 km, 5 km, 2.5 km, 1 km et pleins de surprises.

Animations toute la journée avec lieu de repas et buvette.

Contact : Phil 06 74 34 16 25 / Chris 06 71 61 58 59 / courtois.phil1@gmail.com / maratrail.orrygeoise@gmail.com / contact@orrygeoise.fr

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Travaux & projets



Entretien et renouvellement des parterres de fleurs le long et devant le gymnase du boulevard de la riolette.



Création d'un cheminement pour desservir le local associatif au 131 rue du vieux château dans le cadre de la vente du local à une psychologue, Mme ROUSSEAU, qui exercera face à la maison médicale.



Entretien des parterres de fleurs en face de l'Eglise

Cimetière

Dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement du cimetière, la municipalité a entamé une réflexion sur la mise en place d'un monument pour le jardin des souvenirs.

Nous souhaitons qu'une stèle vienne enrichir celui-ci, permettant ainsi que les noms des défunts puissent y figurer en remplacement du simple tableau disposé à côté.

A cela s'ajoute la construction d'une nouvelle rangée de cavurne dans l'année.

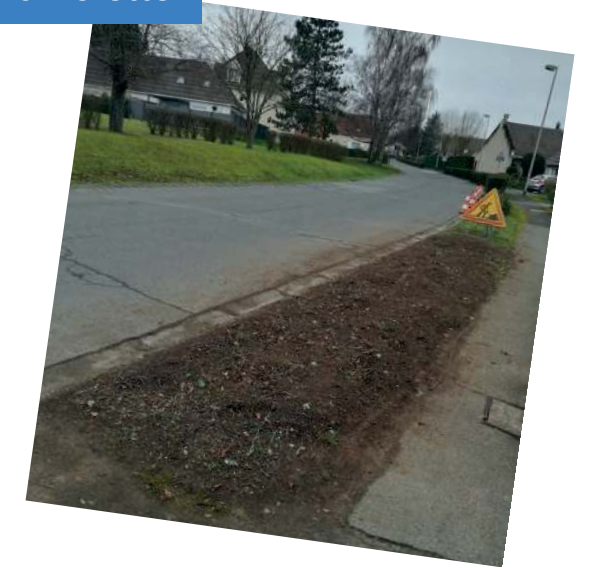
La commande a été faite pour ces nouveaux aménagements et permettra ainsi une mise en place dans l'année.

Coût 7708€



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Suppression des pyracanthas sur le boulevard de la riolette.



Les Pyracanthas le long du boulevard de la riolette vont être entièrement retirés par nos services technique après une année de réflexion concernant le devenir de ce trottoir et des Pyracanthas.

Le boulevard de la Riolette dans sa partie haute de la commune n'a qu'un trottoir et celui-ci est devenu trop étroit entre les pyracanthas et les haies des riverains.

Vous êtes nombreux à nous avoir fait remarquer l'étroitesse de ce chemin et le fait de ne pas pouvoir se croiser, notamment avec des poussettes.

Ces arbustes sont également dangereux pour les piétons à cause de leurs épines et très difficile d'entretien.

Certains prennent ces arbustes pour dévidoir, au vu de tous les déchets retrouvés à l'intérieur.

La commune a donc pour but de rendre au boulevard son aspect d'origine, avec un trottoir élargi et refait. Ces arbustes sont donc remplacés par des potelets afin d'éviter tout stationnement sur les bas côtés en attendant un projet futur avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France pour une autre haie plus facile d'entretien, surtout plus étroite et sans épine.



Nous avons entamé la réfection du site internet de la commune qui datait de 2016.

L'idée est de réaliser un site facile d'utilisation et intuitif.

Il vous permettra une navigation simplifiée sur smartphone et il sera possible de paramétrer des notifications par sujet tel que : urbanisme, scolaire, périscolaire... et donc de rester informé en direct des actualités publiées !

Son déploiement devrait intervenir pour le printemps 2022.

ACCÈS RAPIDE



ACTUALITÉS



AGENDA



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



COLLECTE DES DÉCHETS



MENU CANTINES



ASSOCIATIONS



ANNUAIRE DES ÉLUS



MAGAZINE COMMUNAL

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Santé

DEPISTAGE COVID-19



Le jeudi 9 décembre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h, a eu lieu à la Salle des Fêtes Fernand Halphen, un dépistage gratuit ouvert à tous organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'infirmière Mme LEROUX réalisait les tests antigéniques. Le résultat était donné dans le quart d'heure qui suivait le test.

Rappelons que la vaccination anti-covid qui a eu lieu le 4 mai 2021 à la salle des Fêtes était organisée par le Conseil Départemental de l'Oise. À ce jour il n'est pas prévu de faire le rappel de la 3ème dose dans notre commune. Si toutefois le département prévoyait un rappel, nous ne manquerons pas de vous avertir.

NOUVEAU À LA MAISON MÉDICALE

Muriel Grancier, Sophrologue et Hypnothérapeute

Ayant le privilège de succéder à Madame Isabelle Vergnes Sophrologue et Hypnothérapeute à la Maison Médicale de la Chapelle en Serval, j'ai le plaisir de vous y accueillir depuis le 1er Février 2022.

Formée à l'hypnose Ericksonienne Praticien et Maître Praticien, et à l'Hypnose thérapeutique, Praticienne en Programmation Neurolinguistique, et certifiée Sophrologue, basée sur des valeurs essentielles, que sont la bienveillance, l'écoute, l'échange la discrétion et l'éthique, ces différents outils me permettant d'accompagner au mieux mes patients.

L'Hypnose et la Sophrologie s'adresse aux enfants, aux adolescents et aux adultes de tout âges.

Lors d'une séance en Hypnose votre inconscient recherche les solutions les plus adaptées à votre mieux être. Les potentiels de l'hypnose sont multiples pour n'en citer que quelques-uns: renforcer vos ressources, développer vos capacités, la confiance en soi, diminuer le stress physique et mental, gérer les émotions ou certaines situations d'anxiété, de peurs de phobies, changer d'habitude de vie, arrêter de fumer, retrouver de la joie, se préparer à une pré ou post opération, apaiser une douleur, accompagner la périnatalité...

C'est une méthode originelle basée sur des relaxations dynamiques et des techniques spécifiques.

Caycedo, le créateur de l'hypnose disait : «toutes actions positives dirigées vers notre corps et ou vers notre mental a une répercussion positive sur notre être tout entier».

En Hypnose ou en Sophrologie chaque séance est centrée sur la personne, en fonction des échanges et de l'interaction les outils les plus appropriés vous accompagnent en fonction de vos attentes et besoins.

Tél. : 06 07 41 56 03

Nicolas Levasseur, Ostéopathe D.O

L'ostéopathie est une médecine manuelle répertoriée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Cette pratique est un système de soins basé sur des manipulations, respectant l'intégralité de la structure corporelle, c'est à dire les os, les muscles, les articulations et les fonctions environnantes. Diplômé du Collège Ostéopathique Européen, Nicolas Levasseur a également suivi une formation post graduée.

Sa pratique est essentiellement douce et holistique, permettant la prise en charge du nouveau né au senior, en passant par la femme enceinte, le sportif et les personnes en situation de handicap.

La prise en charge ostéopathique débute par une anamnèse retraçant l'histoire de vie traumatologique et sociale du patient. Cette enquête débute une recherche visant à trouver la ou les dysfonctions causant les plaintes du patient. S'ensuit la réalisation d'examen cliniques, si nécessaires, pour évaluer la douleur et garantir la sécurité du patient. Par la suite, un bilan ostéopathique est effectué afin de comprendre les plaintes mais aussi pour en trouver l'origine. C'est après ces examens, que le traitement et un rééquilibrage corporel (pour éviter d'autres douleurs) est possible. L'ostéopathie peut être utilisée dans un but préventif. C'est pourquoi il est conseillé de faire au minimum un bilan par an.

Tél. : 06 47 97 68 45

LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Parc Naturel Régional



Tilleuls, érables, platanes, marronniers... Les arbres composent notre paysage, le long des rues et sur les places, en alignement, en haie ou de façon isolée. L'inventaire du patrimoine arboré des villes et villages réalisé en 2012 par le Parc naturel Oise – Pays de France avait mis en évidence l'importance de ces arbres mais aussi leur fragilité sur notre territoire. Les causes sont multiples : sénescence (arbres anciens), maladies, agressions (pollutions, salage en hiver par exemple), tailles inadaptées...

La préservation de ce patrimoine passe par sa « bonne » gestion, par les communes mais aussi par les particuliers.



Le Parc vous accompagne dans la gestion du patrimoine arboré :

- Conseils techniques : apport d'expertise (choix d'espèces, entretien, cas d'abatage nécessaire...), accompagnement lors de projets d'aménagement, guides techniques, lutte contre les espèces invasives, conseils sur les essences locales...
- Aides financières dans le cadre du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine arboré
- Système de commandes groupées via l'initiative « Plantons le décor » valorisant les essences locales, avec possibilité de livraison à la Maison du Parc pour les habitants des communes du Parc.

Dans tous les cas, les aides proposées contribuent à la mise en œuvre des objectifs de la Charte du Parc.

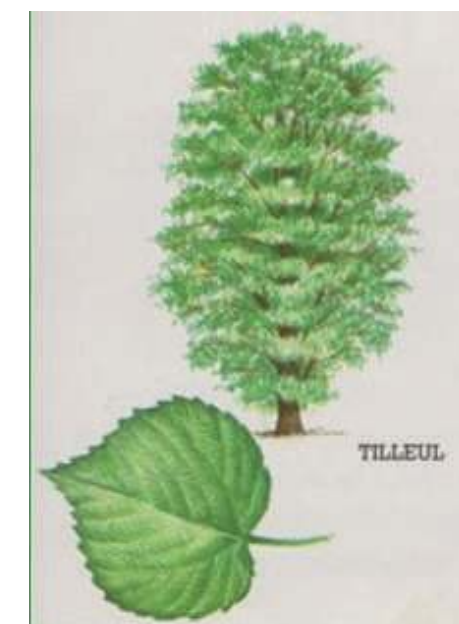
La haie champêtre (composée de multiples essences d'arbustes ou d'arbres) est au cœur des enjeux : elle joue un rôle primordial dans la préservation de la biodiversité en abritant de petits mammifères, elle permet aux oiseaux de se nourrir, elle facilite les déplacements de la faune... Sans oublier sa contribution unique aux paysages, à la rétention des eaux de pluie...

Le Parc Naturel Régional - Oise Pays de France encourage la préservation des haies existantes et la plantation de nouvelles haies végétales, y compris en ville.

Plus d'info sur :

<https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/jai-un-projet/amenagement/jai-un-projet-damenagement-arbore/>

Consultez le Cahier 2 du livret dédié aux clôtures « Créer et restaurer » : un chapitre donne les conseils utiles à la plantation d'une haie végétale.



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

Département de l'Oise



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

CENTRE DE SECOURS

Le nouveau centre de secours de notre commune, situé au 249 route de Plailly, est ouvert depuis le mois de décembre 2021.



L'inauguration du centre a eu lieu le 23 février 2022.



Secteur d'intervention :

- 6 communes (environ 10 000 habitants) : Plailly, Mortefontaine, Thiers-sur-Thève, Pontarme, Orry-la-Ville et La Chapelle-en-Serval
- Autoroute A1, D 1017, RD118
- Parc Astérix
- URAC-CERAM à Mortefontaine

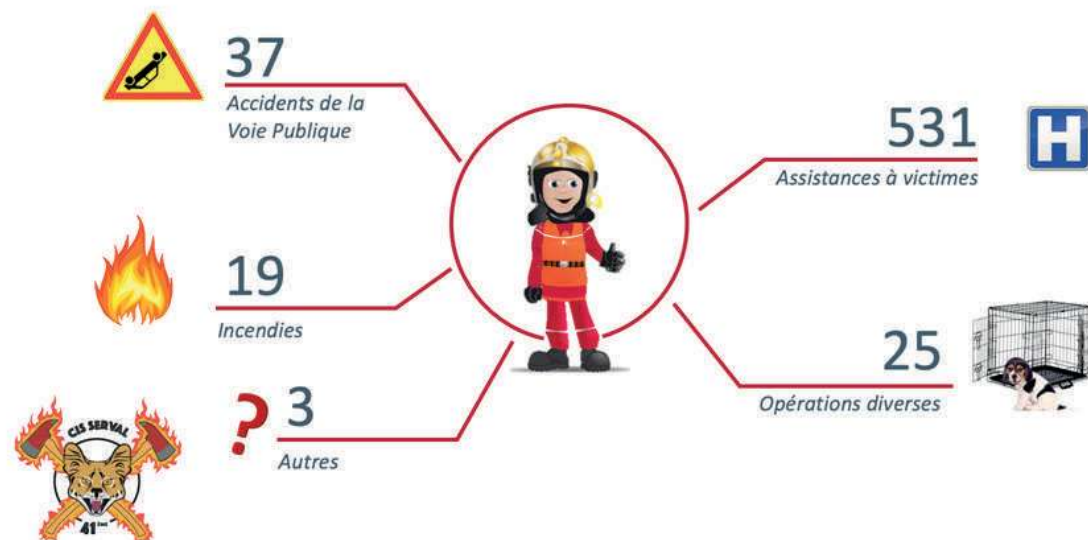


En 2021, le centre de secours de La Chapelle-en-Serval a répondu à plus de 600 demandes de secours. Comme partout en France, l'activité opérationnelle dominante est celle liée au secours à personne.

Facebook : <https://www.facebook.com/pompierserval/>

Bilan des activités opérationnelles Centre de Secours de La Chapelle en Serval

2021



Communauté de Communes



LES NOUVELLES EN SERVAL #29

PASS ANNUEL 100% CHANTILLY - SAISON 2022



L'hippodrome de Chantilly à prix réduit, toute l'année, même pour les Grands Prix.

Ce pass réservé aux habitants de l'Aire Cantilienne donne accès à toutes les courses de l'hippodrome de Chantilly pour la saison 2022 ainsi que pour Le Prix de Diane et le Jockey Club, au tarif préférentiel de 12€ au lieu de 79€ au tarif normal. Le parking est également inclus dans ce tarif exceptionnel !

Profitez-en !

Modalité(s) d'achats :

- Sur la billetterie de France Galop <https://www.billetterie.france-galop.com/fr/meeting/45479/pass-annuel-100-chantilly/produits-france-galop/31-12-2022/20h00> avec la création d'un compte personnel et la saisie du code préférentiel CCAC2022 lors de votre paiement en ligne.
- Aux guichets de l'hippodrome de Chantilly (merci de vous munir d'un justificatif de domicile) Vous devrez mentionner le code préférentiel CCAC2020 pour accéder au tarif réduit. Le Pass vous sera adressé par voie postale à votre domicile.

Contact : evenements@france-galop.com / <https://www.evenements.france-galop.com/fr>

VALORISONS NOS DECHETS

Pour aller plus loin dans la valorisation de nos déchets... Rendez-vous en avril pour la mise en place de la collecte des déchets alimentaires dans l'Aire Cantilienne.

L'objectif est de réduire encore plus le contenu de votre poubelle grise et d'en éliminer 30%.

Voici le type de déchets que vous pourrez mettre dans la poubelle à couvercle marron pour la collecte des déchets alimentaires :

- Préparations de repas : coquilles d'œuf, épluchures...
- Restes de repas : viandes, poissons, os, pains, gâteaux, pâtes, riz, légumes...
- Aliments périmés (sans les emballages),
- Fin de repas : serviette en papier, essuie-tout, dosettes de café en papier, filtre avec marc de café, grains de café, sachets de thé en papier.
- Fleurs fanées.

Les aliments à ne pas mettre dans votre poubelle de déchets alimentaires :

- Coquilles de fruits de mer
- Sachets de thé en nylon





Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux et Alison Brunou
Mise en page Alison Brunou
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à propos
de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi: 10 h - 12 h, 15 h - 18 h
samedi: 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook [LaChapelleEnServal](https://www.facebook.com/LaChapelleEnServal)
Notre chaîne Youtube : Mairie de La Chapelle-en-Serval

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel dès leur
sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.